



Tomblaine le 28 février 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale du Comité Départemental d'Équitation de Meurthe et Moselle se tiendra le :

JEUDI 13 MARS 2025 À 15h

<https://us02web.zoom.us/j/82592160253>

Les membres actifs au 31 août 2024 du Comité Départemental d'Équitation de Meurthe et Moselle et à jour de leur cotisation 2025 au 7 février 2025, pourront voter **par internet du 1^{er} mars 2025 à 08h00 au 13 mars 2025 à 14h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article 6.B du RI).

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Élection du Président,

Point n° 2 – Élection du Comité directeur.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont consultables sur le site : www.cregrandest.fr/comites-dep/cde-54-meurthe-et-moselle.html dans la rubrique «comité départementaux », sous-rubriques « 54 » et « actualités ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **jeudi 20 mars 2025 à 14h00.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde assemblée réunie sans condition de quorum le **jeudi 20 mars 2025 à 14h** à l'adresse suivante : <https://us02web.zoom.us/j/81854472384>

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

René MUTZIG

Président du CDE de Meurthe et Moselle